

## Paris confronté aux demandes de retour de djihadistes arrêtées en Syrie

Une dizaine de françaises, dont une pionnière du djihad, **Émilie König**, sont détenues par les forces kurdes. Deux d'entre elles demandent à être « rapatriées ».



Des drapeaux kurdes, dans la ville syrienne de Hassaké, non loin de la frontière turque, près de laquelle serait retenue Émilie König. DELIL SOULEIMAN / AFP

Depuis la chute en octobre de Rakka (Syrie), ancienne capitale autoproclamée de l'organisation État islamique (EI), plusieurs djihadistes françaises, souvent accompagnées de leurs enfants, ont été capturées par les Forces démocratiques syriennes (FDS), une alliance arabo-kurde soutenue par les États-Unis. Selon les informations du *Monde*, elles seraient au moins une dizaine

détenues dans des camps de déplacés syriens, à l'écart du reste des civils ayant fui les combats.

Parmi elles, une pionnière du djihad, **Émilie König**, 33 ans. Partie en Syrie en 2012, elle est inscrite depuis 2015 sur la liste noire des terroristes aux États-Unis. L'arrestation de cette figure du djihad féminin, révélée mardi 2 janvier par RMC, a été confirmée au *Monde* par une source locale et le représentant en France du Kurdistan syrien, Khaled Issa. Capturée lors de combats au sud d'Al-Chaddadeh (nord-est de la Syrie), début décembre, elle serait retenue dans un camp de déplacés près de Hassaké, non loin de la frontière turco-syrienne.

Signe de l'embarras des autorités françaises sur cette question, aucune source officielle sollicitée par *Le Monde* n'était en mesure, mardi, de confirmer ou d'infirmer cette information. Le ministère de l'intérieur se disait dans l'impossibilité de la corroborer « de source sûre », Matignon renvoyait la balle vers le Quai d'Orsay, qui suggérait de contacter les ministères de la justice... ou de l'intérieur. En fin de journée, l'Élysée se fendait finalement d'un lapidaire « pas de commentaire ».

## « Cas par cas »

La prudence de Paris tient en partie à la complexité du dossier. La politique de l'État concernant le sort des femmes et des enfants français détenus en Syrie a été résumée d'une formule par **Emmanuel Macron** en novembre 2017 : le « *cas par cas* ». Une doctrine qui semble parfaitement intégrée côté kurde : « *Nous sommes en mesure de les juger en Syrie, ou de les remettre aux autorités françaises. La volonté de [Paris] sera respectée* », explique le représentant en France du Kurdistan syrien.

La balle est donc dans le camp de la France. Selon une ressortissante française arrêtée en Syrie, aucune détenue de son camp n'a pourtant reçu la moindre visite d'un représentant de l'État, ni même été entendue par les services de renseignement. Tout Français incarcéré à l'étranger bénéficie théoriquement d'une visite consulaire, mais aucune procédure transparente ne semble avoir été instaurée sur place pour mettre en musique la doctrine du « *cas par cas* ».

Faute d'être informées sur le sort qui les attend, deux Françaises détenues par les FDS ont écrit, lundi 1<sup>er</sup> janvier, une lettre à M. Macron afin d'attirer son attention sur leur cas. Elles s'y présentent maladroitement comme des « *victimes* » de la propagande de l'EI, et demandent à être « *rapatriées* » pour « *assumer* » leurs « *actes* ». L'une d'elles, jeune mère de deux enfants, a également sollicité le chef de l'État, mardi, par un courrier de son avocate, **Marie Dosé**.

## Émilie König, la passionaria du niqab

Les Françaises détenues par les forces kurdes ont-elles vocation à être jugées en Syrie ou en France ? Quels seront les critères retenus pour décider de leur sort ? Sur la base de quels éléments matériels ? Toutes ne présentent pas la même dangerosité, et la quantité d'informations collectées par les services de renseignement sur leurs activités en Syrie est extrêmement variable.

Le « cas » d'Émilie König, considérée comme une importante recruteuse, est sans doute l'un des mieux documentés. Fille de gendarme, cette Bretonne née en 1984 dans un village du Morbihan a été l'une des premières Françaises à rejoindre l'EI. Convertie à l'islam à 17 ans, militante salafiste de la première heure, elle a vite adopté le niqab, qui deviendra l'une des causes de sa vie.

Opposante à la loi de 2010 interdisant le voile intégral dans l'espace public, elle se signale par la virulence de son engagement en faveur du niqab, qu'elle qualifiait de « *seconde peau* » dans un entretien accordé juste avant son départ en Syrie, fin 2012, à la sociologue Agnès De Féo. Elle diffuse à cette époque sur Internet des vidéos dans lesquelles elle critique les personnes qui n'assument pas le port du voile, ou encore un policier lui demandant de se découvrir la tête.

## Du niqab au djihad

À l'en croire, c'est ce sentiment de persécution qui aurait achevé de la convaincre de rejoindre la Syrie. Dans une conversation téléphonique avec son beau-père, interceptée fin 2013, elle revient sur cette période : « *J'ai eu des problèmes avec la justice, en fait, moi je porte le voile intégral et plusieurs fois j'ai fait de la garde à vue et du coup,*

*après, ils ont gelé mes comptes. Ils m'ont fait beaucoup de mal juste à cause de mon voile intégral. »*

Mais si Émilie König a attiré l'attention des services de renseignement, ce n'est pas uniquement à cause de son goût prononcé pour l'étoffe couvrante. Au début des années 2010, elle fréquente le groupuscule islamiste nantais Forsane Alizza (« les cavaliers de la fierté »). Cette « *milice privée* », selon les termes du ministère de l'intérieur, a été fondée en 2010 par Mohamed Achamlane – condamné en 2015 à neuf ans de prison –, puis interdite en 2012.

Au cours de ses années d'activisme, Émilie König participe à plusieurs actions, notamment près de la mosquée de Lorient (Morbihan), où elle distribue des tracts appelant au djihad, mais aussi à Paris, où elle participe à des manifestations de radicaux islamistes. Fin 2012, elle se résout finalement à abandonner en France ses deux fils pour poursuivre son combat en Syrie.

### **La bonne parole salafiste**

Sa fibre militante ne faiblit pas sur les terres du « califat ». Recruteuse et propagandiste, elle publie des vidéos sur les réseaux sociaux. Dans l'une d'elles, postée sur YouTube en 2013, on la voit s'entraîner au tir. Dans une autre, la même année, elle adresse à ses deux enfants restés en France la bonne parole salafiste.

Émilie König fait l'objet d'un mandat d'arrêt émis par la justice française le 12 juin 2015. Inscrite sur la liste des sanctions des Nations unies, elle est accusée de mener « *des activités de radicalisation* » et d'encourager « *la commission d'actes de violence contre la France* ». Un de ses époux en Syrie, « Abou Mohammed », originaire de Nîmes, a été donné pour mort en 2015. Selon sa mère, interviewée par *Ouest-France*, la jeune femme a eu sur place trois enfants âgés de un à deux ans, aujourd'hui détenus avec elle. ♦